

- Que cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement, ni même des contrôleurs, et m'engage à ne pas céder de parts ou autres actifs qui d'une manière viendrait remettre en cause la présente déclaration.
- Que le paiement du prix de la présente vente interviendra au moyen de mes fonds propres, ou le cas échéant, de concours bancaires ;
- Être informé des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme visées par les articles L.561-1 à L.574-4 du Code monétaire et financier, et déclare que les fonds engagés ne proviennent pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou ne participent pas au financement du terrorisme (article L.561-15-1, alinéa 1^{er}), et que les opérations envisagées aux termes des présentes ne sont pas liées au blanchiment des capitaux ou financement du terrorisme (article L.561-16, alinéa 1^{er}) ;
- Déclare que les deniers finançant l'opération ont pour origine :
 - Un emprunt bancaire (préciser le nom de la banque) :
 - Une épargne (préciser le type d'épargne et son origine) :
 - Autre (succession, prêt d'amis...) :
- Être informé que la présente cession revêt un caractère aléatoire et renonce de ce fait à toute action en vue de la remise en cause tant de la cession, que de l'un quelconque des éléments cédés (*en fonction notamment des résultats d'exploitation ultérieurs pour une exploitation toujours en cours*) ;
- Avoir procédé personnellement à toutes les investigations nécessaires préalablement à la présentation de mon offre pour s'assurer de la faisabilité économique de la cession, ainsi que de la consistance et l'étendue des droits et biens inclus dans cette dernière et, dégage le cédant de toute responsabilité à cet égard.

Fait à.....

Le.....

Pour servir ce que de droit.

Signature obligatoire + cachet & qualité du signataire pour personne morale

IMPORTANT : la présente attestation devant être utilisée en justice, le signataire atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-7 alinéa 1^{er} du Code pénal qui dispose qu'est « puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

A joindre IMPERATIVEMENT à la présente :

- Une copie extrait Kbis récent, des derniers statuts, et du dernier bilan comptable (si l'offre est faite par une personne morale)
- Une copie pièce d'identité, dernier avis d'imposition fiscale et justificatif récent de domicile (si l'offre est faite par une personne physique)